V3 MAJ 19-01-26

S.Social adresse : 9, Rue de Strasbourg – 57170 CHATEAU SALINS
Direction tél. mobile 06.12.21.21.36
Courriel : g.pennequin@pfc-formation.fr
Commercial tel. Mobile : 06 21 33 32 08
Courriel commercial : e.cuny@pfc-formation.fr
Site internet : http://www.pennequin-formation-conseil.fr
La prévention des risques au service de l'entreprise

S.S.T - Maintien et actualisation des compétences

Objectifs opérationnels :

Perfectionner et entretenir les connaissances en matière de secourisme utilisables aussi bien dans la vie professionnelle que sociale.
Prolonger la qualification de Sauveteur Secourisme du Travail.

Public concerné :

Toutes personnes titulaires du certificat SST délivré par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS

Prérequis particulier : Être titulaire du certificat SST de moins de 2 ans.

Afin d'être de nouveau certifié, il devra valider ses compétences lors d'une session de formation de maintien et actualisation des compétences

Durée : un jour soit 7 heures

Effectif : mini 4 personnes maxi 10 personnes

Maintien des connaissances :

Un recyclage est obligatoire tous les 2 ans pour maintenir sa certification

Moyens et méthode pédagogiques :

Illustration : PowerPoint, vidéo en salle de cours ;
Remise d'un dossier de stage comprenant :
-aide-mémoire SST ;
-manuel SST ;
-autocollant SST.
Mise en situation de sauveteur lors de simulation d'accident lié à leurs activités professionnelles (pratique) ;
Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.

Modalités et délais d'accès et contact :
Pour bénéficier de cette formation, vous devez vous inscrire auprès de :

Estelle CUNY : e.cuny@pfc-formation.fr Tel : 06 21 33 32 08

Tarif intra : sur devis nous consulter

Délai d'accès : selon le planning

Référent administratif :
Estelle CUNY Tél : 06 21 33 32 08
Référent pédagogique :
M. Guillaume PENNEQUIN Tél : 06.12.21.21.36
Référent handicap :
M. Guillaume PENNEQUIN Tél : 06.12.21.21.36

PROGRAMME DE LA FORMATION MAC SST (recyclage)

Formation animée par un formateur SST certifié par l'INRS

Stagiaires :

10 maxi avec un minimum de 4 participants (en dessous de 4 personnes la formation n'est plus possible et sera invalidée par la CARSAT et l'INRS).

Contenu de la formation :

Une évaluation à partir d'accident du travail simulé permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST
Une partie consacrée à la révision des gestes d'urgence,
Une partie consacrée à l'actualisation de la formation

- Aux risques de l'entreprise ou de l'établissement,
- Aux modifications du programme.

Evaluation et validation :

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont faits à partir de la **grille d'évaluation nationale** (document INRS).
A l'issue de cette évaluation, un nouveau **certificat de Sauveteur du Travail valable au maximum 24 mois** sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs.
Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnues au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.
Une attestation de fin de formation sera remise.

Démarche pédagogique

Programme et contenu de la formation conformes au référentiel de formation de l'INRS.
Exposés théoriques, études de situation et partage d'expérience puis exercices pratiques d'apprentissage.

Mise à disposition par le client si session en intra :

Prise, tables, chaises et une salle de 20M² pour le bon déroulement de la théorie et de la pratique.

Le +

1. **Le lien fait par le formateur avec les risques spécifiques aux entreprises.**
2. **Lors du tour de table, le formateur prend en compte les différents dangers du poste de travail de chaque stagiaire.**

Accessibilité : Nous étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas contraire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés. Il appartient aux clients en INTRA, de s'assurer que les locaux de formation soient accessibles aux personnes en situation de handicap.